LA FINANCE SOLIDAIRE AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

en 4 questions

Le Mouvement associatif

fair. Financer Accompagner Impacter Rassembler

Crédit Coopératif

Banque des Territoires – Caisse des Dépôts

Choisir l'intérêt général

ÉDITO

La finance solidaire, innovation française depuis plus de 30 ans, puise sa spécificité dans le fait qu'elle relie le souhait d'un épargnant de placer son argent dans un produit solidaire qui contribuera au financement d'un projet à utilité sociale ou environnementale. Elle permet ainsi à ce dernier de soutenir directement ou indirectement, via des organismes de financement, des projets à impact positif pour l'homme ou l'environnement, tant au niveau national qu'international.

Les épargnants sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la finance solidaire et les sommes déposées sur les supports atteignaient 30 Mds€ fin 2024, en constante croissance depuis ses débuts. Parallèlement, le montant des financements des entreprises et associations à impact positif a fortement progressé l'an dernier et représentait 739 M€ pour l'année 2024. Afin de mieux faire accéder à la finance solidaire toute la diversité des associations, Le Mouvement associatif et FAIR ont travaillé ce document. Il contient les derniers chiffres, les principaux acteurs et les manières de pouvoir accéder aux financements solidaires.

Le financement de projets associatifs, par ces canaux prometteurs, est un sujet qu'il faudra mieux adresser ces prochaines années. Les associations – notamment les plus petites – sont parfois exclues du système de financement classique, et peuvent avoir plus de difficultés à trouver un partenaire financier pour les accompagner dans la poursuite du développement de leur projet. Les financeurs solidaires ont souvent les clés pour bien comprendre leurs attentes.
Ce guide, à destination des associations, est ainsi l'outil idéal pour tout porteur de projets associatif qui souhaite lever des fonds et mieux décrypter les spécificités de la finance solidaire.



© Chloé Vollmer-Lo

Patrick SAPY
Directeur général de FAIR



© Le Mouvement associatif

Mickael HUET
Délégué général du Mouvement associatif

FAIR

FAIR œuvre depuis 30 ans à la promotion d'une finance à impact social en mobilisant les épargnants individuels et les investisseurs institutionnels. L'association réunit plus de 150 banques, sociétés de gestion, entreprises sociales, ONG et personnalités engagées. Elle gère le label Finansol, créé en 1997 par des acteurs de la société civile, qui garantit l'impact social des produits d'épargne labellisés, ainsi que la transparence de l'information. La finalité de l'action de FAIR est claire : faire que les épargnants soient pleinement conscients de leur pouvoir et les accompagner afin d'agir ensemble en faveur d'une société plus juste et d'un monde plus durable.

> www.finance-fair.org/fr

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif est le porte-voix de la vie associative.

Il représente plus d'1 association sur 2 en France.

Son réseau couvre un grand nombre de champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement…) et est présent dans 14 régions françaises.

Son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

> www.lemouvementassociatif.org

LE MOT DES PARTENAIRES

Fer de lance de la finance solidaire, le Crédit Coopératif a créé le premier fonds de partage en Europe et développé depuis toute une gamme de produits qui permettent de soutenir et d'accompagner le financement des associations. Flécher son épargne vers ces structures, c'est donner du sens à son argent. Si la finance solidaire représente aujourd'hui seulement 0,5% de l'épargne des Français, chaque euro investi peut créer de grandes rivières, mobiliser des investisseurs et accompagner des projets de société. Nous soutenons ce guide qui permet de mieux comprendre les mécanismes de la finance solidaire et la manière dont elle peut être toujours plus utile au monde associatif.

Valérie Vitton
Directrice des marchés personnes morales du Crédit Coopératif

Les associations sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale et du développement des territoires. La Banque des Territoires s'engage à leurs côtés en leur offrant des solutions de financement adaptées à leurs besoins et à leur modèle. Ce guide vous accompagne pour développer vos projets et renforcer votre impact social et territorial.

Hélène Sanakinone
Directrice d'investissement Senior ESS et Formation de la Banque des Territoires

GUIDE ÉLABORÉ PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF EN PARTENARIAT AVEC FAIR ET AVEC LE SOUTIEN DU CRÉDIT COOPÉRATIF ET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES



LA FINANCE SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

La finance solidaire mobilise l'épargne des citoyens pour financer des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et environnementale, qu'ils financeront via la souscription de placements d'épargne solidaire. Elle permet de créer un lien direct entre l'épargne et des besoins concrets sur le terrain[1].

LE CIRCUIT DE LA FINANCE SOLIDAIRE :

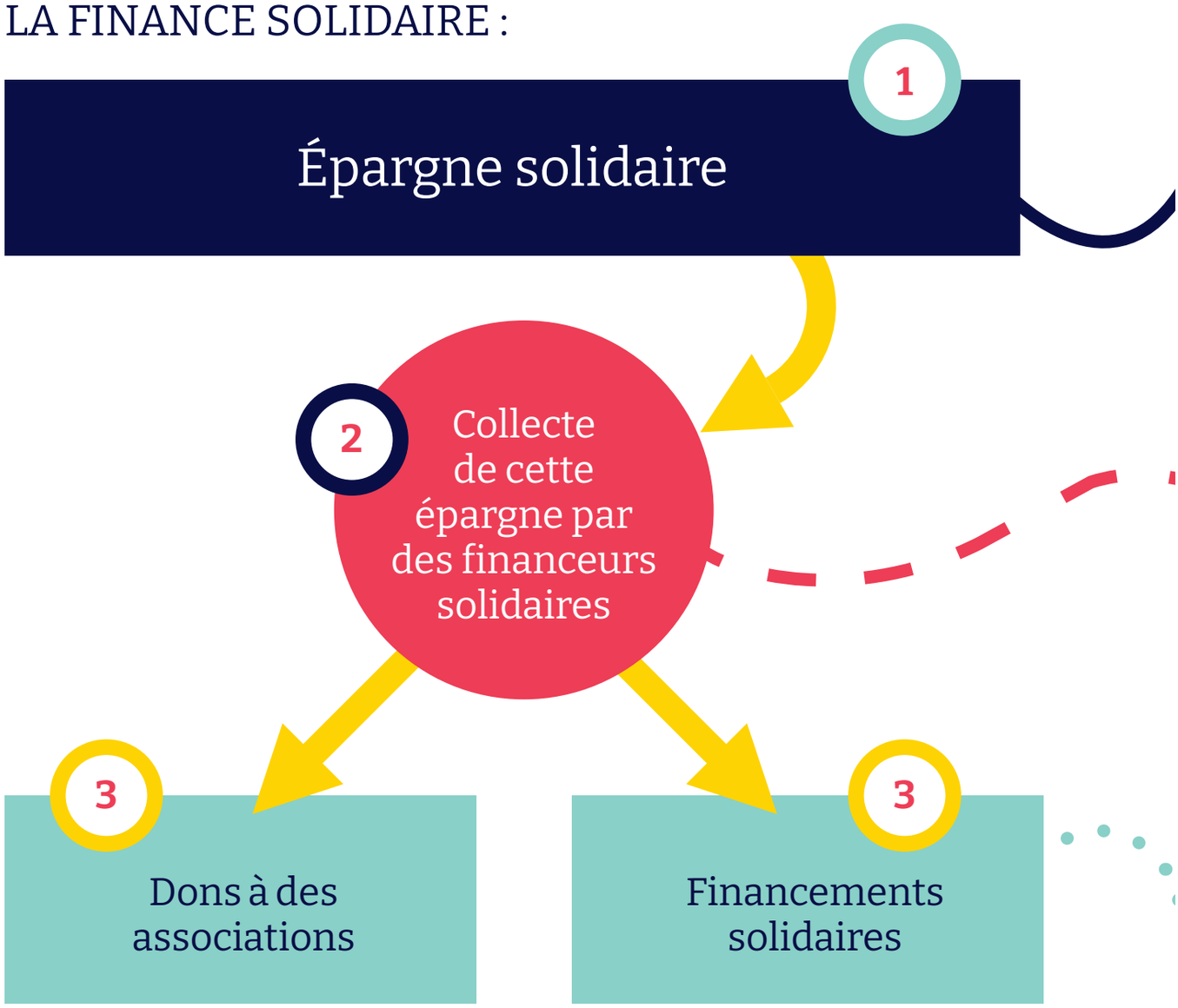

1 • Définition proposée par FAIR

LES DONS AUX ASSOCIATIONS VIA LE LDDS

Livret de Développement Durable et Solidaire

Depuis le 1er octobre 2020, les détenteurs d'un livret de Développement Durable et Solidaire (instauré par la Loi Sapin II) peuvent effectuer des dons aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, dont les associations. Les épargnants peuvent choisir de donner tout ou partie du produit des intérêts ou du capital à des associations ou autres organisations de l'économie sociale et solidaire).
Pour ce faire, chaque établissement bancaire doit présenter à ses clients une liste d'au moins dix organisations de son choix.

Pour en savoir sur le fonctionnement du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) → Visionner l'infographie

Les ressources de l'épargne solidaire sont issues de :

1

- → **L'épargne bancaire solidaire** proposée par des banques et mutuelles via des produits d'épargne tels que les livrets (livret A, livret de développement durable et solidaire) ou encore les contrats d'assurance-vie.
  En 2024, l'épargne bancaire solidaire représente 40,5 % du volume total des encours d'épargne solidaire.
- → **L'épargne salariale solidaire** mise en place au sein de certaines entreprises qui représente, en 2024, 55,4 % du volume total des encours d'épargne solidaire.
- → **L'épargne collectée par des entreprises solidaires** via notamment la souscription de parts au capital et qui représente, en 2024, 4,1 % du volume total des encours d'épargne solidaire.

2

L'épargne solidaire est collectée par des financeurs solidaires.

Les financeurs solidaires financent des entreprises et associations à forte utilité sociale et/ou environnementale via :

3

- → **Des dons aux associations**[3].
- → **Des financements solidaires** constitués des produits financiers destinés à des entreprises et associations à forte utilité sociale et/ou environnementale, des prêts sociaux et environnementaux destinés majoritairement à des particuliers, le financement d'activités dans les pays en développement et l'investissement dans des foncières sociales.

2 • En 2024, c'est près de 15 M€ qui ont été versés à plus de 90 associations bénéficiaires.

LA FINANCE SOLIDAIRE, ÇA REPRÉSENTE QUOI ?

En 2024, l'encours de l'épargne solidaire atteint 29,4 milliards d'euros, soit une progression de 7 % par rapport à 2023.

La même année, les dons issus des produits de partage s'élèvent à 14,9 millions d'euros, en hausse de 75 % sur un an. Les acteurs de la finance solidaire ont par ailleurs investi 739 millions d'euros en 2024, permettant de soutenir environ 1 400 projets à utilité sociale et environnementale.

LES FINANCEMENTS SOLIDAIRES À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

En 2024, **124 millions d'euros de financements solidaires ont été fléchés vers des associations.** Les montants accordés varient d'une association à l'autre, notamment selon le secteur d'activité de l'association et le mode d'intervention du financeur.

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS EN FONCTION DE LEUR DOMAINE D'ACTIVITÉ

PART DE FINANCEMENT REÇU EN 2024

Domaine d'activité	Part du volume total
Accès au logement très social	35,76 %
Accès à l'emploi pour des populations qui en sont éloignées	31,19 %
Accès aux transports/mobilité	0,11 %
Cohésion territoriale/ économie de proximité	2,18 %
Éco-activité	6,22 %
Action sanitaire et sociale	14,04 %
Accès à l'éducation populaire	3,32 %
Accès à la culture	1,55 %
Solidarité internationale	1,11 %
Autre	4,51 %

On observe que les domaines d'accès au logement très social (36 %), d'accès à l'emploi (31 %) et de l'action sanitaire et sociale (14 %) sont les plus financés. Parmi les domaines les moins financés en 2024, on retrouve l'accès aux transports (moins de 1 %), la solidarité internationale (1 %) ou encore l'accès à la culture (1,5 %).

LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS EN FONCTION DES OUTILS DE FINANCEMENT

NOMBRE D'ASSOCIATIONS FINANCÉES EN 2024

Plus de la moitié des associations financées ont eu recours aux prêts participatifs (55 %). L'apport en compte courant d'associé, et les titres associatifs en 2024 ont été marginaux.

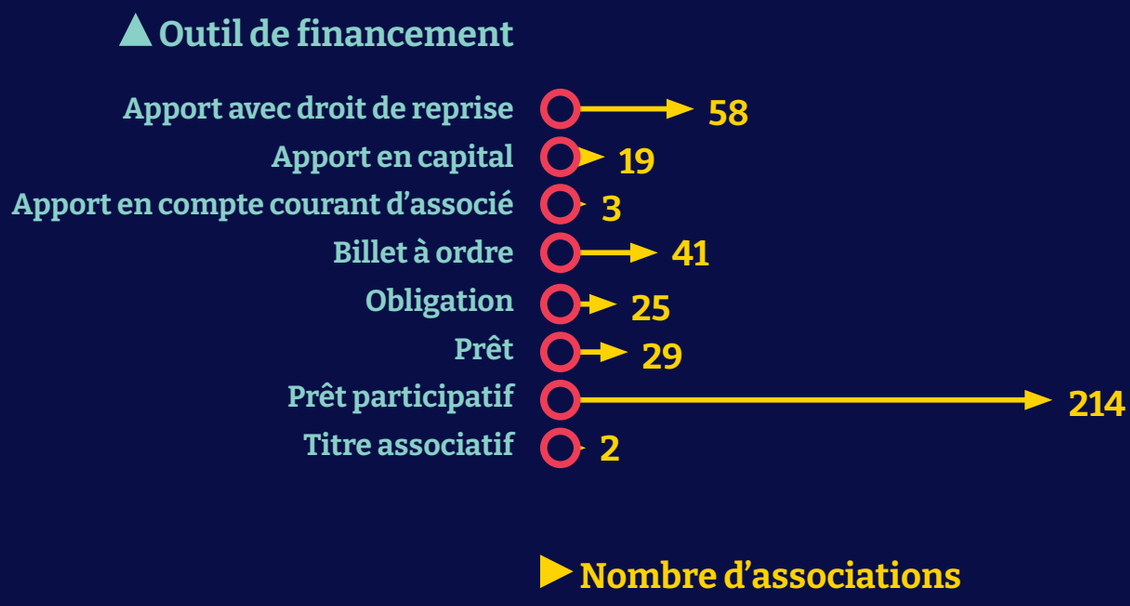

PART DE FINANCEMENT REÇU EN 2024

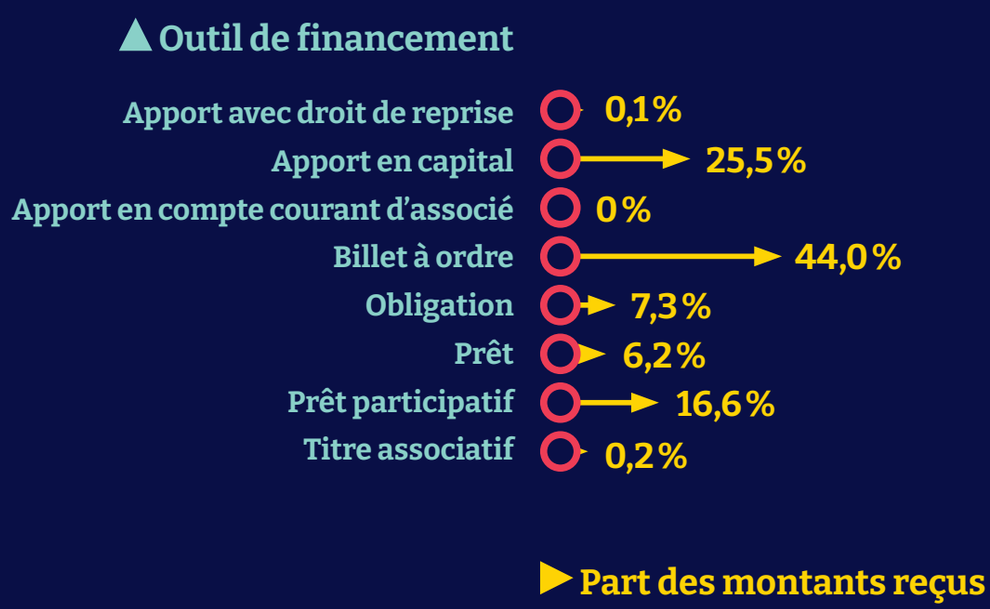

Les billets à ordre, qui concernent 10 % des associations financées, représentent près de la moitié des montants accordés (44 %). Les prêts participatifs, majoritaires en termes de nombre d'associations, représentent eux 16,6 % des financements.

LES FINANCEURS SOLIDAIRES, C'EST QUI ?

Les financeurs solidaires sont des acteurs qui orientent tout ou partie de leur activité vers le financement d'entreprises et associations à fort impact social et/ou environnemental au travers de l'épargne solidaire collectée[4].

Les financeurs solidaires proposent généralement des offres de financement sur le long terme avec de faibles taux d'intérêt car les attentes en matière de rentabilité économique des épargnants solidaires sont limitées, voir inexistantes. Les faibles taux d'intérêt pratiqués permettent d'assurer la gestion et la couverture du risque pour les financeurs.

Les projets financés doivent bien sûr être viables économiquement et les associations financées doivent être en capacité de mettre en place des éléments d'évaluation et de mesure de l'impact des actions menées.

Il existe une diversité de financeurs solidaires. Ils proviennent d'univers différents (établissements financiers, organisations de l'économie sociale et solidaire, financeurs citoyens…) et peuvent revêtir diverses formes juridiques (société de capital-risque, fonds solidaires, coopératives ou encore sociétés foncières…).

ON PEUT LES REGROUPER EN 4 CATÉGORIES

1 Les investisseurs solidaires/à impact

qui collectent principalement l'épargne solidaire indirectement auprès d'institutionnels ou des particuliers via l'émission de parts sociales. Ils proposent des interventions en quasi-fonds propres (titres associatifs ou prêt participatif) et un accompagnement des projets qu'ils financent.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- Pionnier de la finance solidaire, **France Active** accompagne et finance les entreprises engagées, et en particulier les associations depuis plus de 30 ans et a mobilisé 465 millions d'euros pour la création et la consolidation de plus de 72 000 emplois, en 2025. Pour ce faire, France Active s'appuie sur :
  - **France Active Investissement** qui collecte notamment de l'épargne solidaire, pour l'investir dans des projets d'économie sociale et solidaire.
  - **France Active Garantie**, qui peut garantir jusqu'à 80% des prêts bancaires octroyés aux projets soutenus.
  - **Le réseau France Active** propose également des contrats d'apports associatifs[5] à destination des associations.

- **Inco Ventures** est une société de gestion à impact européenne qui intervient en titres associatifs pour les associations.

- **Esfin gestion** est une société de capital-investissement dédiée au financement d'organisations de l'Économie Sociale et Solidaire.

- **Soliko** est une société d'investissements solidaires créée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés. Elle propose des prêts participatifs pour soutenir les associations dans leurs actions de lutte contre le mal-logement.

- La **Banque des Territoires** accompagne les associations dans leur changement d'échelle ou la transformation de leur modèle économique, grâce à des instruments financiers adaptés de long terme (titres associatifs, prêts participatifs). Elle intervient aussi de façon intermédiée, en finançant des Contrats à impact et en nouant des partenariats avec des acteurs tels que France Active et l'Avise, pour renforcer l'écosystème du tissu associatif.

4 • La grille d'analyse de la dimension sociale et environnementale varie d'un financeur à un autre.

5 • Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association.

2 Les sociétés de gestion d'actifs solidaires

qui conçoivent et gèrent des fonds solidaires qui investissent dans des structures de l'ESS.
Ces sociétés interviennent pour le compte de distributeurs (banques, assureurs, plateformes d'épargne), qui proposent ensuite ces produits au grand public, notamment via l'épargne salariale solidaire, permettant aux salariés d'orienter leur épargne vers des projets à impact social.

Les fonds solidaires investissent principalement sous forme de **titres associatifs** ou de **mécanismes de dette,** tels que des billets à ordre (reconnaissances de dette) ou des prêts.

EXEMPLES DE SOCIÉTÉS DE GESTION :

- **Amundi** est une société de gestion du groupe Crédit Agricole et l'un des principaux collecteurs d'épargne solidaire en France.
- **BNP Paribas Asset Management** développe une gamme de fonds solidaires finançant notamment des associations œuvrant pour l'accès à l'emploi, au logement, à la santé ou à l'autonomie.
- **Ecofi** est la société de gestion du groupe Crédit Coopératif et finance des projets relevant de l'ESS, sans condition de statut, dès lors qu'ils présentent une utilité sociale.
- **Mandarine Gestion** finance des acteurs de l'ESS via des dispositifs comme le fonds NovESS (changement d'échelle) ou Mandarine Capital Solidaire.
- **Mirova** est la filiale de Natixis dédiée à l'investissement responsable, intégrant les enjeux de transition vers une économie durable dans ses choix d'investissement.
- **Arkéa Asset Management** est une société de gestion du groupe Crédit Mutuel Arkéa, spécialisée dans la gestion pour compte de tiers et engagée dans un modèle coopératif ancré dans les territoires.
- **Crédit Mutuel Asset Management** accompagne les organismes solidaires dans leur développement sur l'ensemble du territoire, avec l'objectif de renforcer leur impact social et environnemental.
- **Sienna IM** est une société de gestion proposant des solutions multi-actifs à impact pour investisseurs privés et institutionnels engagée dans l'investissement responsable et la transition énergétique.
- **La Banque Postale Asset Management** finance et accompagne des organisations ESUS à travers la gestion de fonds solidaires et de partage.

3 Les établissements bancaires

qui financent des associations en proposant principalement des solutions de prêt. Selon la nature des projets, les modalités peuvent varier (court, moyen ou long terme) et être adaptées au modèle économique associatif. Certains disposent d'expertises dédiées au monde associatif pour mieux appréhender ses spécificités (gouvernance, modèle de revenus, utilité sociale, etc.).

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- Le **Crédit Coopératif** est une banque coopérative française qui propose des prêts bancaires liés partiellement à de l'encours d'épargne solidaire via notamment trois livrets : « Coopération pour ma région » « Agir Fondations » et « REV III ».
- **La Nef** est une coopérative financière qui propose des prêts bancaires pour des projets à caractère social/ environnemental et/ou culturel pour des durées pouvant aller de quelques mois à 15 voire 20 ans. Les prêts de la Nef sont liés à l'encours de l'épargne collecté via ses différents canaux (livret, compte à terme…).
- Les **Caisses d'Épargne** sont un réseau de 15 banques coopératives régionales, disposant d'une expertise dédiée aux associations et aux acteurs de l'ESS et s'appuyant sur environ 140 conseillers bancaires spécialisés.

4 Les financeurs citoyens

qui regroupent les clubs d'investisseurs solidaires, où des citoyens mutualisent leur épargne pour investir dans des projets à impact social et environnemental souvent locaux, et des plateformes en ligne d'investissement participatif, qui facilitent l'investissement direct des citoyens dans des associations ou structures de l'ESS.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

- Les **Cigales** (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) regroupent des citoyens investissant collectivement dans des projets de proximité
- **Lita** est une plateforme d'investissement participatif permettant aux particuliers de financer des entreprises et associations engagées dans la transition sociale et environnementale.

LA FINANCE SOLIDAIRE, QUELS OUTILS DE FINANCEMENT MOBILISABLES POUR LES ASSOCIATIONS ?

HAUT DE BILAN

Financements destinés aux investissements de long terme de l'association.

Type de financement	Description	Exemples de financeurs solidaires mobilisables (liste non exhaustive)	Pour quelle structure ?
Apport associatif avec droit de reprise	Somme mise à disposition par un tiers devant faire l'objet d'une restitution dont les conditions ont été définies en amont. Ne génère pas de « parts » de l'association.	**Les clubs Cigales** permettent aux porteurs de projet associatifs de bénéficier d'un apport avec droit de reprise. **France Active** propose plusieurs solutions d'apports associatifs avec droit de reprise, en fonction du stade de développement de l'association (contrat d'amorçage associatif, contrat d'apport associatif).	Pour tout type de structure mais outil privilégié pour de l'amorçage.
Titres Associatifs	Titres émis par l'association à destination de particuliers ou personnes morales.	**Inco Ventures** propose un financement en quasi-fonds propres (titres associatifs) pour des projets de changement d'échelle à impact social et environnemental avec des tickets compris entre 300 000 et 5 millions d'euros. **Mandarine Gestion** propose également un financement en quasi-fonds propres (titres associatifs) via le Fonds NovESS qui finance et accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'ESS. **La Banque des Territoires** propose pour les plus gros projets des titres associatifs qui offrent une plus grande solidité dans la structuration financière de l'investissement.	Associations très structurées en phase de développement.
Prêt d'honneur	Prêt personnel à taux 0 dont le but est de faire effet de levier pour acquérir un prêt auprès d'un organisme bancaire. C'est une garantie immatérielle à destination des porteurs de projet.	Les **clubs Cigales** proposent des prêts d'honneur.	Association en phase d'amorçage.

Prêt Participatif	Prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres. Ces prêts peuvent être accordés par des banques, des sociétés commerciales ou encore l'État.	**France Active** intervient en prêts participatifs de 5 000 à 1 500 000 euros. **La Banque des territoires** intervient en prêt subordonné qui est une dette « junior » par rapport aux autres dettes bancaires : son remboursement intervient après celui de l'ensemble des autres créanciers bancaires. **Soliko** propose des prêts participatifs pour soutenir les associations dans leur action de lutte contre le mal-logement. **Les sociétés de capital-risque régionales** (Autonomie & Solidarité, IèS, etc.) qui financent et accompagnent des entreprises situées dans leur région d'intervention afin de soutenir l'innovation et le développement économique local.	Association majoritairement en phase de développement mais aussi en phase d'amorçage

BAS DE BILAN

Financements destinés à répondre aux besoins court et moyen terme.

Billet à ordre	Reconnaissance de dette pour laquelle l'association s'engage à rembourser la structure financière à une date donnée.	**Ecofi**, filiale du Crédit Coopératif, propose un financement sous la forme de billets à ordre : pour une enveloppe de 100 000 à 1 million d'euros, sur 2 à 5 ans.	Associations majoritairement en phase de développement mais aussi en phase d'amorçage.
Prêt	Solution de crédit bancaire moyen ou long terme pour lesquelles les conditions ont été fixées à l'avance, soit le taux d'intérêt, la durée, les frais de dossier et l'objet du financement. Des garanties sont demandées également par le financeur.	Certains établissements bancaires mettent en place une traçabilité de l'épargne recueillie fléchée vers des prêts à destination de projets d'utilité sociale ou environnementale : **Le Crédit Coopératif** propose des prêts liés partiellement à de l'encours d'épargne solidaire. **La Nef** propose des prêts bancaires pour des projets à caractère social, environnemental et/ou culturel sur des durées pouvant aller de quelques mois à 15 voire 20 ans.	Association en phase de développement. Amorçage possible si mécanisme de garantie

Pour aller plus loin

Guides pratiques de FAIR

https://www.finance-fair.org/fr/la-finance-solidaire-au-service-des-associations

- → Épargne de partage : Construire une épargne qui relie citoyens, finance et associations
- → Financer vos projets à impact social : Vers quels financeurs vous orienter ?
- → Actionnariat solidaire : Ouvrir son capital aux citoyens

Centre de ressources de FAIR

https://www.finance-fair.org/fr/centre-de-ressources

Le Mouvement associatif, septembre 2026. Design Tongui.com

Le Mouvement associatif

fair. Financer Accompagner Impacter Rassembler

Crédit Coopératif

Banque des Territoires – Caisse des Dépôts

Choisir l'intérêt général